

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 19 décembre 2023

Référence
2023_068

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération portant sur la programmation de travaux pour la sauvegarde de l'église Saint Pierre et demande de subvention

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, Mme FINET Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CARAY Frédéric (pouvoir donné à M. NESME Emmanuel),

Absent excusé : M. TRONCHE Aymeric

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Objet de la délibération : Délibération portant sur la programmation de travaux pour la sauvegarde de l'église Saint Pierre et demande de subvention

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Date de la convocation
12 décembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Date d'affichage
22 décembre 2023

Le maire rappelle que lors du conseil municipal du 28 février 2023, il a été adopté la validation du projet de sauvegarde de l'église Saint Pierre.

Plusieurs échanges avec les financeurs ont eu lieu lors de l'année 2023, notamment au niveau du conseil départemental, de la région et de la fondation du patrimoine. Compte tenu des modifications importantes dans le cadre du plan de financement, il est proposé de valider le nouveau plan de financement de cette opération.

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Il informe les membres du conseil qu'à la suite de la réunion de présentation au club des mécènes du Puy de Dôme, une dotation de 10 000 € a été accordée à la rénovation de l'église.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 22 décembre 2023

Et

Publication ou notification
du : 22 décembre 2023

Il présente le plan de financement mis à jour.

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Installation chantier / Échafaudage	45 000 €	Conseil départemental – FIC 2023	20 %	53 000 €
Charpente	70 000 €	Conseil régional :	18,9%	50 000 €
Couverture/zinguerie	65 000 €	Fondation du patrimoine	37,8%	100 000 €
Maçonnerie/façades	55 000 €			
MOE	29 375 €	Autofinancement	23,3 %	61 375 €
TOTAL	264 375 €	TOTAL		264 375 €

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- DE VALIDER le plan de financement ;
- DE VALIDER les demandes de subventions pour la réalisation de ces travaux ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER